

<https://www.snetap-fsu.fr/Double-authentification-BNUM-Mel.html>



Double authentification BNUM (Mèl)

- Métiers - Tous métiers - CAP/CCP - Tous les métiers -

Date de mise en ligne : mercredi 11 février 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



L'administration veut déployer une double authentification pour se connecter au BNUM (Mèl), retour sur la réunion d'information relative aux modalités d'accompagnement des agent·es dans le cadre de ce déploiement"

Le 29 janvier l'administration a présenté aux organisations syndicales, en présence de la [DGER](#), leur volonté de déployer une double authentification pour la connexion au BNUM (Mèl) via un navigateur Web. Une solution a été mise en place en administration centrale depuis le 16 janvier, elle consiste en l'utilisation d'une application sur smartphone pour générer un mot de passe unique (TOTP). Si nous comprenons bien les enjeux de sécurité liés à cette volonté (recrudescence des cyberattaques), cette solution présente bien des problèmes que nous avons soulevé :

- Nécessité de posséder un smartphone
- Utilisation du matériel personnel des agent·es (smartphone)
- Préconisation d'outils américains pour la génération du TOTP

En retour, l'administration nous a confirmé que ces éléments posent question, et que la mise en place de la double authentification dans l'enseignement agricole n'est pas encore délimitée, ni en terme de calendrier, ni en terme technique. D'ailleurs ce sont 2 types de solutions qui seront proposées, une d'urgence, et une autre plus pérenne dont le calendrier n'est pas connu. L'administration a donc indiqué que ce dossier nécessite d'être encore approfondi afin de trouver une solution acceptable.

Le SNETAP-[FSU](#) a rappelé que ce déploiement, tel qu'il est envisagé en reposant sur l'utilisation d'un matériel personnel est une solution inacceptable. Le recours à une éventuelle justification liée à la prime informatique versée à une partie des enseignant·es ne règle pas le problème que cela pose pour le reste des agent·es et dans tous les cas ce n'est pas l'objet de cette prime.